

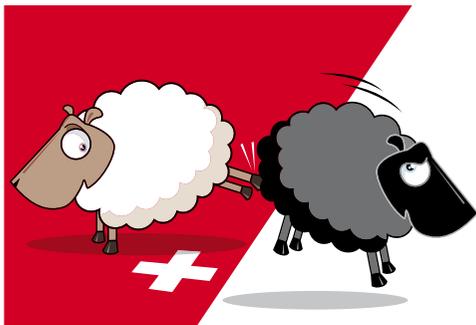
Franc-parler

Le journal de l'Union démocratique du centre

Tous aux urnes!

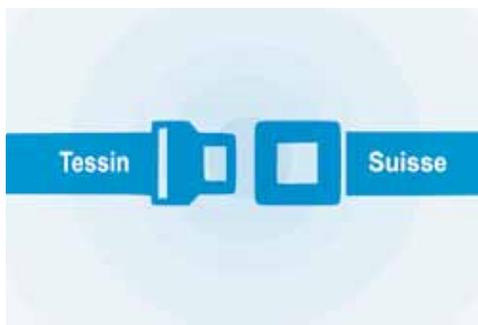
Mise en oeuvre 3-5

Enfin expulser les criminels étrangers!



OUI au Gothard 11

Fiable pour la Suisse et son système économique.



Loi sur l'asile 12-13

Panique dans le système d'asile.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

SPECIMEN

Bulletin de vote pour la votation populaire du 28 février 2016

Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage»?	Réponse OUI
Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en oeuvre)»?	Réponse OUI
Acceptez-vous l'initiative populaire «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires»?	Réponse NON
Acceptez-vous la modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard)?	Réponse OUI

L'UDC dans les médias en janvier



Pour une Suisse sûre

Le 28 février 2016, nous voterons sur l'initiative d'application concernant le renvoi des étrangers criminels.

Que veut notre initiative?

- Elle veut augmenter la sécurité de la population en Suisse.
- Elle veut que les hôtes de notre pays respectent également nos lois.
- Elle veut que les étrangers criminels et irréductibles soient renvoyés de notre pays.
- Elle veut que personne dans notre pays ne doive avoir peur d'être un jour victime d'un crime ou de violence.
- Elle veut protéger notre cohabitation pacifique et notre liberté.

L'initiative sur le renvoi est une conséquence logique des événements survenus ces dernières années. Le peuple suisse a approuvé l'initiative sur le renvoi il y a plus de 5 ans déjà. Le Parlement a ensuite introduit dans la législation une clause de rigueur qui va à l'encontre de la volonté populaire. Cette clause autorise les juges à apprécier librement si un criminel étranger doit ou non quitter notre pays. Or ceci n'a jamais été la volonté du peuple suisse, raison pour laquelle les citoyennes et les citoyens de ce pays sont maintenant appelés à exercer à nouveau la pression avec cette initiative d'application.

Imaginez un instant le signal désastreux que la Suisse enverrait vers l'extérieur si notre initiative populaire devait être refusée. Ce serait un signal pour une nouvelle culture d'accueil. Une culture d'accueil pour les étrangers criminels. C'est pourquoi nous luttons du côté des Suissesses et des Suisses, et que nous ne nous tenons pas du côté des politiciens, des fonctionnaires, des professeurs et des juges, qui veulent interpréter la loi selon leur bon vouloir et considérer de plus en plus souvent notre démocratie comme un fardeau. Ils considèrent les crimes et les délits comme des bagatelles et ne sont pas disposés à veiller à la sécurité et à la protection, en particulier des femmes de notre pays.

Nous luttons parce que nous sommes du côté des victimes et non pas de celui des criminels. Pour le bien de la Suisse.

Toni Brunner, conseiller national, président de l'UDC Suisse

La bonne réponse au bon moment

Avec l'initiative sur le renvoi approuvée en novembre 2010, le peuple et les cantons ont décidé que les criminels étrangers condamnés pour certains délits doivent être impérativement renvoyés du pays avec interdiction d'y revenir.

Ce mandat constitutionnel on ne peut plus clair a été édulcoré par le Parlement, qui a introduit une clause de rigueur dans les dispositions d'exécution de la loi. Cette clause permet aux juges de ne pas prononcer de décision de renvoi, et ce, dans n'importe quel cas. Or, c'est justement cela que voulait éviter l'initiative sur le renvoi. L'initiative d'application doit maintenant corriger cette erreur.

Des règles et des conditions précises s'appliquent pour les renvois, comme c'est le cas dans l'initiative d'application:

- L'initiative d'application mentionne des **délits graves** tels que

l'assassinat, le vol, la prise d'otage ou encore les lésions corporelles graves, qui, une fois jugés, doivent entraîner **impérativement** un renvoi du pays.

- L'initiative contient ensuite une disposition selon laquelle **d'autres délits qui mettent particulièrement en danger l'ordre public et la sécurité**, délits commis par des récidivistes, doivent également être sanctionnés par un renvoi. A la condition que la personne concernée ait été condamnée à une peine d'emprisonnement ou à une amende les dix années précédentes.

L'initiative d'application génère une indéniable sécurité puisqu'elle implémente l'ordre juridique, **lutte contre la criminalité des étrangers et empêche les récidives**. Et c'est en fin de compte la population qui en profite, mais également la place économique qu'est la Suisse, dont le succès repose également sur la sécurité juridique et la garantie de la sécurité publique.



Gregor Rutz
conseiller national
Zurich (ZH)

Faux	Vrai
Le vol d'une pomme dans le jardin du voisin après être passé par-dessus la clôture et l'avoir légèrement endommagée entraîne le renvoi automatique.	Les cambriolages dans un magasin de village (avec vol d'une bouteille de bière), dans un refuge de montagne (vol d'un salami) ou dans un jardin (vol d'une pomme) ne sont pas mentionnés dans le catalogue des délits. Le renvoi du pays nécessite impérativement que soient remplies les conditions cumulatives mentionnées aux art. 139, 144 et 182 du Code pénal. Selon l'article 139 et 172ter du Code pénal, le vol d'objets de faible valeur n'est toutefois considéré que comme une infraction et donc comme un délit d'une qualité différente. Ce type de délit n'est pas mentionné dans le catalogue des délits, et ce à raison.
Un employé étranger d'une entreprise de chimie qui perçoit des allocations pour enfants trop élevées et qui ne l'annonce pas est automatiquement renvoyé.	Celui qui, par inadvertance, perçoit des allocations pour enfants trop élevées doit les rembourser sur demande. Un acte de négligence n'est pas punissable; on trouve par exemple une telle approche dans la législation du canton de Berne en matière d'aide sociale.
Un conducteur circule à nouveau trop vite dans une agglomération et est automatiquement renvoyé.	Les amendes de la circulation, de parking, etc., sont des contraventions qui ne sont pas mentionnées dans le catalogue des délits de l'initiative sur le renvoi et ne sont donc pas considérées comme des antécédents pénaux.

Il s'agit d'étrangers criminels et non pas de pauvres ignorants

On multiplie les exemples absurdes qui, en réalité, n'ont jamais donné lieu à une dénonciation à la police ou à une condamnation par un tribunal et qui, de ce fait, ne peuvent évidemment pas conduire à une expulsion. C'est à croire que cette initiative vise à expulser des pauvres ignorants.

par Adrian Amstutz, conseiller national et chef du groupe UDC, Sigriswil (BE)

Mensonges sur mensonges

Complaisamment propagée par les médias, la propagande contre l'initiative de mise en oeuvre orchestrée par les fronts unis de la politique, de la justice et de l'économie se surpasse tous les jours par de nouveaux mensonges et absurdités. Le jeune étranger qui a „piqué“ une pomme dans le jardin du voisin ne sera pas expulsé, pas plus que la femme de ménage italienne qui „oublie“ de décompter deux heures de travail avec l'AVS. Et le reproche selon lequel une mère élevant seule son enfant et vivant de l'aide sociale serait expulsée parce qu'elle n'a pas annoncé au service social que son fils a reçu en cadeau un vélo de son parrain constitue le sommet des stupidités avancées contre l'initiative de mise en oeuvre.

Résistance!

Comme si on n'avait pas déjà largement dépassé les limites du bon sens par ces allégations, des professeurs et juges en rajoutent en qualifiant cette initiative de menace pour la démocratie. Ils prétendent que le peuple n'a pas toujours raison, suggérant

du même coup qu'eux n'ont jamais tort. Certains d'entre eux osent même évoquer la triste période du nazisme. Comme si Hitler avait été élu chancelier du Reich dans le cadre d'une votation populaire, comme si le peuple allemand avait voté pour le dé-

«La victime est également un être humain et comme on ne cesse d'invoquer les droits de l'homme dans ce contexte, l'UDC le dit tout net: pour elle, les droits de l'homme d'une personne qui a été violée ou cambriolée pèsent plus lourd que ceux du violeur et du cambrioleur.»

clenchement de la Deuxième Guerre mondiale et l'assassinat des juifs. A ces professeurs qui aiment à se donner des airs d'infailibilité, on rappellera que c'est l'Université de Lausanne qui a offert un titre de docteur

honoris causa au fasciste et assassin multiple Benito Mussolini. Et aussi que de nombreux juges allemands ont été les vassaux convaincus et complaisants d'Hitler et assumaient donc également une bonne part des responsabilités des crimes commis par ce régime monstrueux.

Jamais un peuple n'a approuvé dans le cadre d'une votation réellement démocratique des crimes de ce genre – le peuple suisse encore moins que les autres. Les coupables furent toujours lesdites élites. Oser qualifier de „régime de la populace“ l'autorité de la majorité du peuple et des cantons, c'est faire preuve d'une arrogance et d'une grossièreté intolérables ainsi que d'un mépris profond de la démocratie. Pareilles dérives, qui en disent long sur l'état d'esprit de leurs auteurs, ne peuvent pas être acceptées!

Tous contre l'UDC

Il sera intéressant de voir si ces milieux – ce sont toujours les mêmes – finiront par emporter ce scrutin, eux qui ont déjà peint le diable sur la muraille lors de la campagne de votation sur l'adhésion de la Suisse à l'EEE, eux qui, également contre l'UDC, ont soutenu les accords de Schengen/Dublin en promettant „moins de requérants d'asile et plus de sécurité“. Obtiendront-ils une majorité comme lors de la votation sur la libre circulation des personnes où ils avaient pronostiqué une immigration de 8000 à 10 000 personnes alors que ces dernières années on en comptait en moyenne quelque 80 000 par an?

Voici les faits:

part des étrangers aux homicides:	57,7%
part des étrangers aux viols:	61,3%
part des étrangers aux cambriolages:	73,0%



Le 29 janvier, l'UDC a tenu une conférence de presse à Berne pour expliquer les motifs qui parlent clairement en faveur d'un OUI déterminé et convaincu à l'initiative de mise en œuvre.

Les victimes plutôt que les criminels

L'objectif de l'initiative de mise en œuvre est de protéger en premier lieu la victime et non pas le criminel. La victime est également un être humain et comme on ne cesse d'invoquer les droits de l'homme dans ce contexte, l'UDC le dit tout net: pour elle, les droits de l'homme d'une personne qui a été violée ou cambriolée pèsent plus lourd que ceux du violeur et du cambrioleur. Si nos prétendues élites voient une grande injustice et une justice à deux classes dans le fait que des étrangers de la deuxième génération peuvent être expulsés s'ils ont commis

un crime, on leur rappellera que ces personnes peuvent parfaitement se faire naturaliser si elles n'ont pas commis de délit, la naturalisation impliquant cependant aussi l'obligation de faire du service militaire. Les étrangers de la deuxième génération, qui préfèrent garder la nationalité de leurs parents et ne veulent pas devenir Suisses, doivent supporter que ceux d'entre eux qui ont été condamnés dans le cadre d'une procédure judiciaire correcte soient, après avoir purgé leur peine, expulsés dans le pays auquel ils attachent manifestement plus de valeur qu'à la Suisse.

OUI à l'initiative de mise en œuvre

En fin de compte, la solution est très simple pour chaque étranger vivant en Suisse: s'il évite de commettre un acte criminel, comme c'est le cas pour la très grande majorité des étrangères et des étrangers résidant en Suisse, il ne sera pas expulsé. Cet effet préventif est d'ailleurs le principal mérite de l'initiative de mise en œuvre: moins de crimes feront moins de victimes, moins de criminels provoqueront moins de coûts au niveau de la police, des avocats, des tribunaux, des psychiatres et des prisons. Voilà de bonnes raisons pour dire clairement OUI à l'initiative.

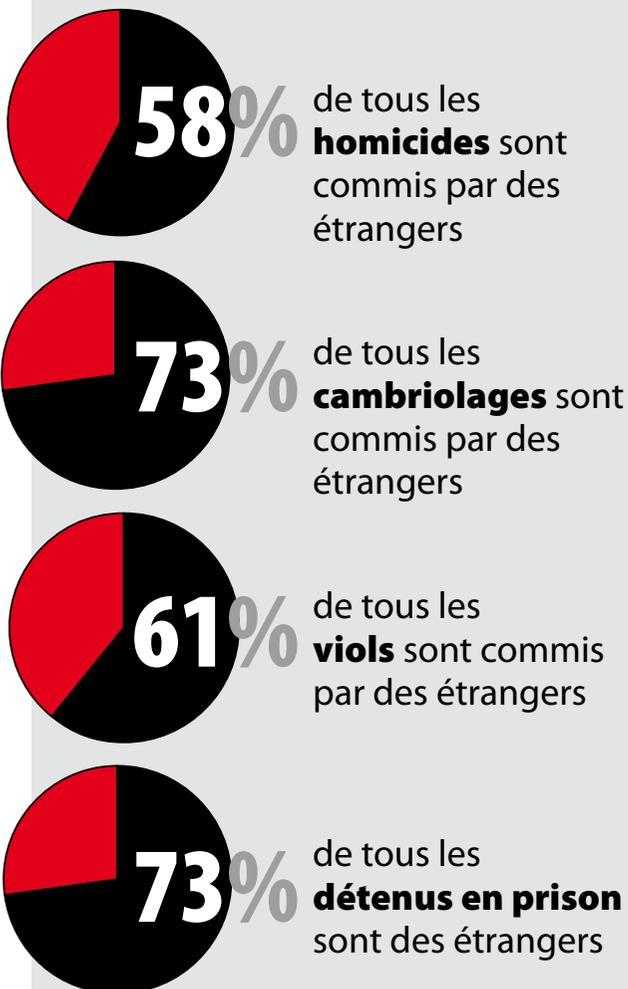


« Ce qui est étrange, dans le débat actuel, est que les milieux bien-pensants se soucient autant du droit des assassins et des violeurs à rester sur les lieux de leurs crimes et fassent si peu de cas du sort des victimes. »

*Oskar Freysinger, conseiller d'Etat
chef du Département de la formation et de la sécurité, Savièse (VS)*

Expulser **enfin** les étrangers criminels!

Voici les faits:

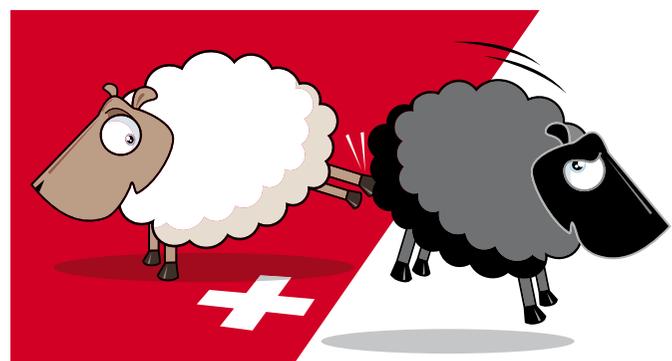


Seule l'initiative de mise en œuvre ...

- garantit **l'expulsion obligatoire** des assassins, violeurs, cambrioleurs et autres criminels étrangers, empêche les récidives et réduit sensiblement les coûts.
- **empêche que les expulsions de criminels dangereux soient, comme aujourd'hui, évitées sous de multiples prétextes.** La sécurité sera massivement renforcée.
- contraint les étrangers qui ne respectent pas nos règles et qui commettent des crimes à quitter le pays. **Les étrangers honnêtes n'ont rien à craindre chez nous.**

Donc,
le 28 février:

OUI au
renvoi des
étrangers criminels



UDC Suisse, Case postale, 3001 Berne | Avec un don sur le CCP 30-8828-5 vous soutenez notre action. Un grand merci.

www.initiative-de-mise-en-oeuvre.ch

OUI à l'initiative „Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage“



L'UDC s'engage pour des allègements fiscaux profitant aux citoyens et aux entreprises.

Partant de ce principe, nous ne pouvons tolérer que les couples mariés soient désavantagés par rapport aux couples concubins par des impôts plus élevés et des rentes AVS plus basses.

La Suisse applique un barème fiscal progressif en vertu duquel le pourcentage prélevé par le fisc s'accroît en fonction de l'augmentation du revenu. Cela signifie que les couples mariés paient beaucoup plus d'impôts si les revenus des deux conjoints sont additionnés, donc s'ils avancent dans la courbe de progression, que deux personnes dont les revenus sont imposés séparément. Stoppons cette discrimination en votant en faveur de l'égalité fiscale du mariage.



Raymond Clottu
conseiller national (NE)

NON à l'initiative «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires»



Le 28 février, nous voterons sur l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires. Même si son titre est aguicheur et que la faim dans le monde est un vrai problème, cette initiative n'est pas une solution. Elle ne sauvera pas une vie, ne nourrira pas un seul enfant pauvre et ne rendra pas le monde plus juste. Elle met par contre en danger de nombreux emplois en Suisse. Non pas des gens qui s'enrichissent en affamant la population, mais des travailleurs qui utilisent des mécanismes financiers sains dont la première conséquence est la stabilisation du marché.

Mettre des Suisses au chômage pour une initiative qui n'améliorera la vie de personne dans le monde ? Non merci !

Yohan Ziehli, président Jeunes UDC Vaud



Mot d'ordre: 2x OUI

Lors de l'assemblée des délégués du 23 janvier, l'UDC a adopté deux mots d'ordre en vue des votations du 28 février 2016. Les délégués ont adopté à l'unanimité par 389 voix contre 0 l'initiative de mise en oeuvre pour le renvoi effectif des étrangers criminels. Aussi, les délégués ont soutenu par 334 voix contre 25 et 1 abstention l'initiative contre la pénalisation du mariage.



«Les condamnations pour les délits figurant dans la liste de l'initiative doivent obligatoirement entraîner une expulsion du territoire suisse. Celles et ceux qui souhaitent plus de sécurité, mais aussi plus de sécurité du droit feront bien de soutenir l'initiative de mise en oeuvre le 28 février prochain.»

GREGOR RUTZ, CONSEILLER NATIONAL (ZH)

Le conseiller national Gregor Rutz a notamment souligné la souffrance des victimes et le nombre important de crimes commis par des étrangers en Suisse. Il a également souligné l'effet préventif qu'aurait une expulsion des criminels étrangers.



Réunis à Wil (SG), les délégués de l'UDC Suisse ont soutenu à l'unanimité avec 389 voix et sans abstention l'initiative pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en oeuvre). Aussi, les délégués ont soutenu l'initiative pour l'égalité fiscale du mariage par 334 voix contre 25 et 1 abstention.



«Face au terrorisme, il faut adapter la formation des soldats et renforcer les moyens du Service de renseignement. Celui-ci n'est plus suffisamment équipé pour lutter contre les nouvelles menaces. C'est pourquoi une nouvelle loi sur le renseignement est nécessaire.»

GUY PARMELIN, CONSEILLER FÉDÉRAL
CHEF DU DDPS

«L'UDC est le véritable parti des familles, le parti qui reconnaît et apprécie la famille traditionnelle et ses importantes fonctions, le parti qui, par conséquent, s'engage avec vigueur en politique pour les droits de la famille.»

BARBARA KELLER-INHELDER
CONSEILLÈRE NATIONALE (SG)



Le conseiller fédéral Ueli Maurer a fait sa première apparition en tant que ministre des finances devant les délégués de l'UDC. Il a mis en garde contre les déséquilibres dans le budget de l'Etat. La dépense doit être adaptée aux recettes.

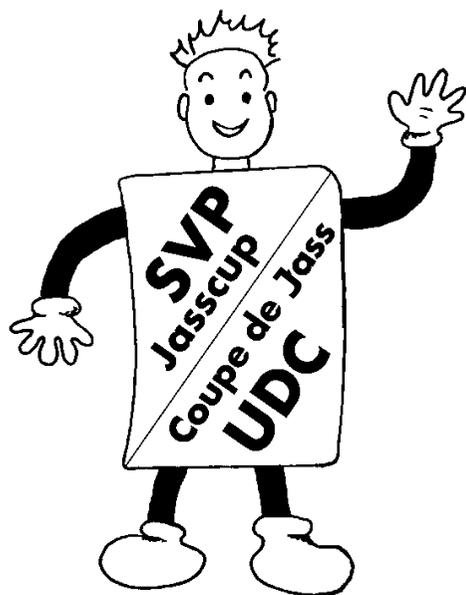
Au cours des 25 dernières années, les dépenses du gouvernement ont augmenté de manière disproportionnée par rapport à la diminution de la dette. Les coûts les plus importants sont engendrés par les transports publics, la protection de l'environnement, les dépenses sociales et les soins de santé.

Dernier moment pour s'inscrire!

Tél. 031 300 58 58

Fax 031 300 58 59

E-Mail: betschart@svp.ch



16^e Coupe nationale UDC de Jass

avec le président du parti Toni Brunner
et des conseillers nationaux et aux
Etats UDC

Samedi, 20 février 2016

10:00 – 16:00 heures
(ouverture des portes à 9h00)

au Kreisschule à Seedorf (UR)

dietschi
PRINT&DESIGN OLTEN

ss prime insight
KLEIN FEIN

**BIEN PLUS QU' UNE
IMPRIMERIE . . .**

DIETSCHI PRINT&DESIGN AG
Ziegelfeldstrasse 60 4601 Olten
T 062 205 75 75 F 062 205 75 00 www.dietschi.ch

Engagez-vous
dans la campagne!

**SPONSORISEZ L'ENVOI
DE FLYERS**

www.prospectus-partout.ch/initiative-de-mise-en-oeuvre/

IMPRESSUM

FRANC-PARLER est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | Tirage: 5'000 | Éditeur et rédaction: Stiftung SVP-Parteizeitung, Secrétariat général | Case postale 8252 | 3001 Berne | Tél.: 031 300 58 58 | Fax: 031 300 58 59 | franc-parler@udc.ch | www.udc.ch | Rédaction: Kevin Crausaz | Crédit images: UDC Suisse, Parlament.ch.

OUI au Gothard – pour la population et l'économie

Un assainissement sûr et durable du tunnel routier du Gothard est de toute première importance pour l'économie suisse. L'importante liaison commerciale qui suit l'axe Suisse – Tessin – Italie doit impérativement être garantie. Et la manière dont nous le faisons aura de lourdes conséquences.

Fiable pour la Suisse et son système économique

Nous avons besoin de la solution la meilleure et la plus durable pour nos routes. Notamment et surtout pour garantir une économie forte et concurrentielle. Nos entreprises sont en

entrepreneurs suisses misent pour le transport de leurs marchandises sur des liaisons sûres et de bonne qualité. Ils ne peuvent pas être coupés des marchés les plus importants. Sont également en jeu ici de nombreux emplois.

chargement, voilà qui est déjà plus cher lors du premier assainissement qu'un deuxième tube. L'économie suisse n'est pas prête à jeter des milliards de francs par la fenêtre pour de telles solutions provisoires, étant donné que ces stations de chargement doivent être démontées après l'assainissement.



Céline Amaudruz
Conseillère nationale
UDC Genève

«Il faut voter OUI au 2^e tube du Gothard, pour rénover le tunnel routier existant. C'est une nécessité aussi bien du point de vue de la sécurité routière que de celui de la solidarité nationale avec le Tessin.»

tunnel-du-gothard-oui.ch



Comité interpartis « Tunnel du Gothard OUI », 3001 Berne

Oui à plus de sécurité

Un deuxième tube permet de disposer d'un trafic plus sûr que dans un tunnel long et dangereux avec circulation dans les deux sens. Il permettrait d'éviter la fermeture du tunnel pendant des années et donc également le trafic de détournement long et dangereux par les cols alpins des cantons des Grisons et du Valais. Je plaide donc pour un OUI convaincu, pour un Gothard plus sûr pour notre économie et pour notre pays.

effet tributaires d'un réseau de transport efficace et fiable. Il ne saurait y avoir de réseau digne de ce nom que si les marchandises peuvent y être transportées de manière fiable, rapide et économique. C'est pourquoi nous avons impérativement besoin, en sus du rail, d'un transport sûr par la route, et le tunnel routier du Gothard fait partie de la solution. Les

Non aux pseudo-solutions des opposants

Les opposants au deuxième tube au Gothard ne veulent pas d'assainissement durable. Leur vision des choses est unilatérale et erronée. Nous avons dans toute la Suisse un trafic routier dense, que tous doivent soutenir, parce que tous en profitent. Exiger l'aménagement de 6 à 8 stations de



Jean-François Rime
conseiller national
président de l'usam
Bulle (FR)



Révision de la loi sur l'asile: symptôme de la panique dans ce domaine

Grâce au référendum lancé par l'UDC, le peuple votera le 5 juin 2016 sur des modifications de la loi sur l'asile. Il s'agit d'empêcher les avocats gratuits pour les requérants d'asile et les expropriations d'immeubles pour en faire des centres d'accueil. Le peuple aura donc le dernier mot en ce qui concerne cette révision de la loi sur l'asile, révision totalement erronée et contreproductive.

Les chiffres échappent à tout contrôle. Quelque 39'523 demandes d'asile ont été déposées l'an passé en Suisse. Et le département compétent s'attend à nouveau cette année au moins 40'000 demandes de ce type. La Confédération n'entreprend rien pour décourager les requérants d'asile de déposer leur demande dans notre pays et empêcher l'immigration illégale. Au contraire, la majorité du Conseil fédéral et du Parlement se contente de lutter contre les symptômes. On le constate également par le fait que le nombre de nouvelles demandes est nettement supérieur aux 9000 départs contrôlés relevant du domaine de l'asile.

La nouvelle «industrie des défenseurs»

Les modifications de la loi sur l'asile proposées par le Conseil fédéral et le Parlement visent à introduire la possibilité pour tous les requérants d'asile de disposer gratuitement d'un avocat. Ces derniers ne travailleraient évidemment pas gratuitement, mais seraient rémunérés par l'argent de nos impôts. Les requérants d'asile seraient ainsi mieux lotis que n'importe quel citoyen



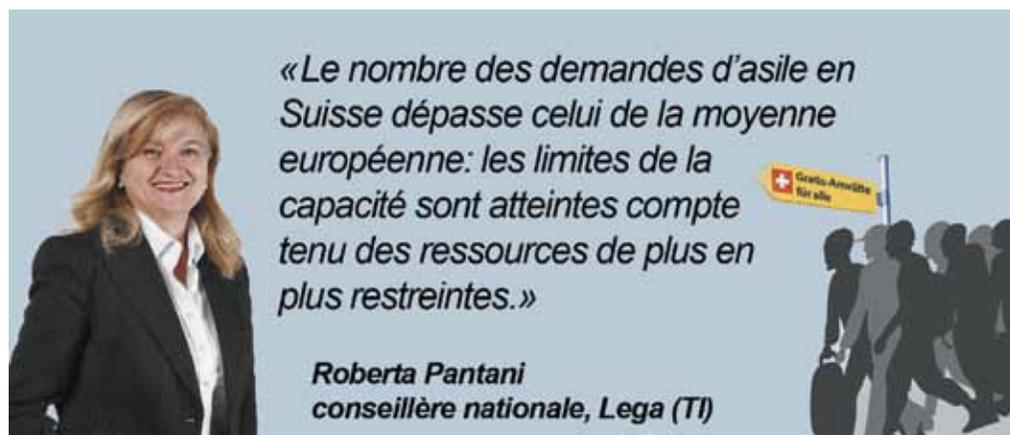
suisse. Ou avez-vous eu quelqu'un qui vous a payé une fois un avocat? Les conséquences seraient non seulement des milliers de recours contre les décisions d'asile rendues, des tribunaux surchargés et d'énormes coûts supplémentaires, mais aussi l'apparition d'une nouvelle «industrie de la défense» aux frais de l'Etat et autour des requérants d'asile.

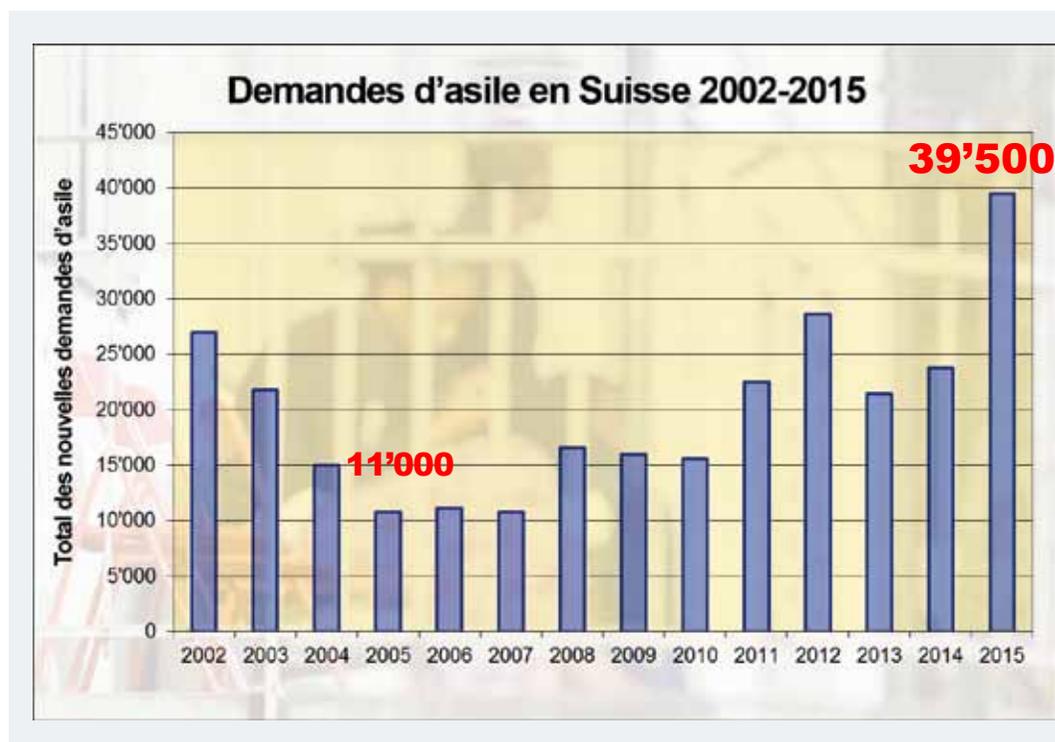
L'asile: un chaos qui échappe à tout contrôle

Lorsque Christoph Blocher était ministre de la justice, le nombre des demandes d'asile avait baissé en dessous de 11'000 par année. La première année déjà après l'ère Blocher, sous l'égide de son successeur Eveline Widmer-Schlumpf, on revenait à 16'000 demandes, et ce, longtemps avant la crise syrienne. C'est toutefois Simonetta Sommaruga qui bat tous les records et qui pousse les cantons et les communes jusqu'aux limites de leurs capacités dans le domaine de l'accueil des requérants d'asile.

La politique des «portes ouvertes»

L'explosion du nombre de requérants d'asile est la conséquence d'une «culture de l'accueil» totalement erronée menée des années durant ainsi que





En 2015, 39'523 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, ce qui représente 15'758 de plus que l'année précédente. La Suisse n'était pas le premier pays de destination pour les personnes qui arrivaient en Europe via la route des Balkans, mais restait néanmoins un but important pour les migrantes et les migrants de l'importante route méditerranéenne (reconnait le Secrétariat d'Etat aux migrations). Mais les réfugiés selon la Convention de Genève et qui viennent de là sont depuis longtemps une minorité. Le groupe le plus important reste encore et toujours les Erythréens, qui viennent d'un Etat où il n'y a plus de guerre depuis des années.

d'une politique des «portes ouvertes» irresponsable.

De plus en plus de pays de l'UE se détournent de fait des accords de Schengen et de Dublin. Ils cessent d'enregistrer des requérants d'asile, renforcent leurs frontières, annoncent l'introduction de contrôles aux frontières ou déterminent

de la loi sur laquelle nous allons voter repose elle-même sur ce système inefficace et donc sur des bases qui sont depuis longtemps dépassées.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont donc décidé – contre la seule UDC – une révision de la loi sur l'asile qui aggrave encore plus le problème.

sée sur l'asile prévoit même de rendre l'expropriation possible. La Confédération ne manquera certainement pas, si elle devait rencontrer des résistances locales, d'en faire usage auprès des cantons et des communes pour aménager des centres d'accueil destinés aux requérants d'asile. Un immeuble pourrait donc également être transformé en centre de requérants, et ce, contre la volonté de son propriétaire. Le droit fondamental du respect de la propriété serait donc sacrifié au profit de l'industrie de l'asile. Quant aux propriétaires dont les immeubles ont été réquisitionnés, ils devraient évidemment payer eux-mêmes leurs avocats.

La tradition suisse de l'asile est toute différente

Les véritables requérants d'asile, ceux justement dont la vie est vraiment menacée, reçoivent de l'aide en Suisse. Les migrants illégaux qui sont à la recherche d'une vie meilleure doivent en conséquence être renvoyés. C'est là la tradition suisse en matière d'asile. Et c'est pour cette tradition que s'engage l'UDC. Nous n'avons pas besoin pour ce faire d'avocats gratuits ni d'expropriations. C'est pourquoi nous dirons «non» le 5 juin à la loi sur l'asile.

«Pour acquérir des terrains pour des constructions ou installations destinées à héberger les requérants, la Confédération aura le droit – incroyable dans notre ordre juridique – d'exproprier les légitimes propriétaires. Ceci est simplement scandaleux!»

Jean-Luc Addor
conseiller national, avocat (VS)

une limite supérieure annuelle pour les requérants d'asile.

Et que fait la Suisse? Rien. Les responsables considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'introduire des contrôles aux frontières pour refouler les migrants illégaux. Ils s'agrippent au système de Dublin, qui est un échec. La révision

Des expropriations pour des centres de requérants d'asile

Compte tenu de la «panique» dont semblent être pris la Confédération et les cantons, qui ne peuvent plus trouver que péniblement et en faisant preuve de beaucoup de créativité de nouveaux centres pour accueillir le flux de requérants d'asile, la loi révi-

LA NOUVELLE SUBARU XV 4x4. DÈS FR. 22'900.-.

- Un maximum de plaisir 4x4 pour un minimum d'argent.
- Le Crossover sport.
- SUV compact suréquipé avec 22 cm de garde au sol.
- Système audio haut de gamme.
- De 1,6 litre (114 ch) à 2,0 litres (150 ch).
- Aussi avec boîte automatique Lineartronic (mode manuel 6 vitesses et palettes au volant).
- Aussi avec moteur SUBARU BOXER DIESEL (2,0 litres, 147 ch).
- Aussi avec superbe cuir Tabacco.



SUBARU

Confidence in Motion

LA MARQUE **4x4** DES SUISSES

Modèle présenté: Subaru XV 2.0i AWD Swiss two, man., 5 portes, 150 ch, catégorie de rendement énergétique F, CO₂ 160 g/km, consommation mixte 7,0 l/100 km, Fr. 28'700.- (peinture métallisée comprise). Subaru XV 1.6i AWD Swiss one, man., 5 portes, 114 ch, catégorie de rendement énergétique F, CO₂ 151 g/km, consommation mixte 6,5 l/100 km, Fr. 22'900.- (prix en couleur Desert Khaki ou Hyper Blue). Moyenne de toutes les voitures neuves vendues en Suisse (toutes les marques): CO₂ 139 g/km.

www.subaru.ch SUBARU Suisse SA, 5745 Safenwil, tél. 062 788 89 00. Concessionnaires Subaru: env. 200. www.multilease.ch. Prix nets conseillés sans engagement, TVA de 8% comprise. Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

La Suisse sur la voie de la dictature

Celui qui voit comment, aujourd'hui, les lois suisses, l'ordre juridique suisse, le législateur suisse, et donc les citoyens suisses sont menacés et chamboulés, celui qui voit que les autorités, les tribunaux et, surtout, les législateurs internationaux étrangers ont de plus en plus la voix au chapitre, alors celui-là ne peut que conclure ceci: la Berne fédérale a emprunté la voie de la dictature.

par Christoph Blocher, a. conseiller fédéral, vice-président UDC Suisse (résumé du discours de l'Albisgüetli 2016)



La situation est on ne peut plus sérieuse: **nous sommes en présence d'un coup d'Etat silencieux.** Ne pas respecter la volonté du peuple est devenu une habitude si ce n'est un programme pour l'administration, le gouvernement et la majorité du Parlement. La lutte acharnée contre l'initiative de mise en œuvre menée par les politiciens, les autorités, l'administration et les juges en est un signe évident.

Les autres partis ne veulent pas renvoyer les étrangers criminels (clause de rigueur), bien que le peuple et les cantons aient décidé sans ambiguïté, il y a plus de cinq ans, de leur renvoi automatique.

La situation s'est nettement péjorée depuis que les juges fédéraux, les plus hauts représentants de la loi dans notre pays et qui devraient rendre la justice, ne s'en tiennent eux aussi plus au droit défini par le peuple et les chambres fédérales. Ils commencent en effet à aller **au-delà des législateurs suisses en se référant au droit international.** Notre Constitution prévoit pourtant explicitement que les décisions démocratiques ont la priorité sur l'interprétation juridique. Car ils savent, de par leur connaissance de l'histoire, que, dans les régimes dicta-

toriaux, les juges sont prompts à sauter au cou du dictateur de service.

On trouve des exemples de cette évolution, qui est pour le moins alarmante, dans certaines décisions récentes de notre Tribunal fédéral, en particulier le jugement catastrophique du 12 octobre 2012 sur le renvoi d'un trafiquant de drogues macédonien. Le Tribunal fédéral a, dans ce cas et pour la première fois, influencé directement un processus législatif en cours au Parlement et s'est en quelque sorte transformé lui-même en législateur, en plaçant globalement un droit étranger au-dessus de la loi du pays et en délégitimant le peuple suisse. Une coup d'Etat, silencieux certes, mais un coup d'Etat tout de même. La toute dernière justification du non-respect de la volonté populaire est la déclaration d'un ancien juge fédéral et d'un juge fédéral en fonction, déclaration selon laquelle il s'agit de lutter contre la dictature de la majorité (du peuple)! **Les juges fédéraux veulent apparemment une dictature de la minorité!**

«L'indépendance du pouvoir judiciaire doit être affirmée haut et fort afin que les juges puissent faire ce qu'ils doivent faire et non pas pouvoir faire ce qu'ils veulent.»

En outre, le Tribunal fédéral décidait, le 26 novembre 2015, de reprendre en principe la pratique de la Cour européenne de justice dans le sens «d'une jurisprudence la plus proche possible»; en cas de doute, s'appliquerait donc à

Lausanne l'interprétation de la loi des juges européens.

Le peuple, le législateur, n'est donc plus libre, mais doit, selon les juges fédéraux, se soumettre non plus au législateur constitutionnel, mais à la volonté de l'UE, au droit international. **Nous devons donc non seulement nous protéger des juges étrangers, mais également et de plus en plus de nos propres juges!**

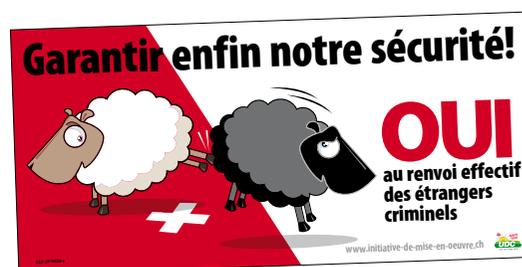
C'est pourquoi l'initiative populaire de l'UDC, selon laquelle le droit suisse doit, conformément à la Constitution, avoir la priorité sur le droit international est si importante. L'indépendance du pouvoir judiciaire doit être affirmée haut et fort afin que les juges puissent faire ce qu'ils doivent faire et non pas pouvoir faire ce qu'ils veulent. Ils doivent dire le droit, mais ne peuvent pas passer outre le droit suisse légitime.

Le devoir du Tribunal fédéral est en premier lieu la protection de la liberté et des droits des citoyens.

L'UDC doit maintenant demander dans une intervention parlementaire que tous les juges fédéraux prêtent, en tant que représentants du troisième pouvoir, serment devant l'Assemblée fédérale, tout comme cela se fait pour les conseillers fédéraux, les parlementaires et, en cas de guerre, le général. Tous les juges fédéraux doivent, devant les 246 représentants du peuple et des cantons rassemblés, jurer ou promettre «Devant Dieu Tout-Puissant» de respecter la Constitution suisse et les lois suisses, et de remplir en conscience les devoirs de leur charge.

Chaque voix compte!

Comment soutenir la campagne?



1

Parlez à votre entourage de l'importance de l'initiative et de leur engagement en faveur de celle-ci. Chaque voix aura son importance!

Écrivez un courrier de lecteur au journal de votre région afin qu'il le publie.

2

Les points à observer:

- choisissez un événement qui ne date pas de plus de trois jours ouvrables. Il peut s'agir d'un article rédactionnel ou d'un thème général d'intérêt public.
- avant de commencer à rédiger, notez quelques faits et arguments que vous souhaitez exposer dans votre lettre de lecteur.
- limitez-vous à 2 – 3 messages principaux et structurez clairement votre lettre. Il vaut souvent mieux en dire moins que d'en dire trop.
- évitez des expressions blessantes, haineuses et ironiques dans votre article (vous augmentez vos chances d'être publié et votre article sera plus compréhensible).
- soyez bref (1500 signes au maximum), faute de quoi vous risquez que votre lettre ne soit pas publiée ou qu'elle soit coupée.
- écrivez en phrases et formulations courtes et simples.
- n'oubliez pas d'indiquer vos prénom, nom et lieu de domicile.

3

Financez la distribution de flyers argumentatifs en faveur de l'initiative dans toutes les boîtes aux lettres de votre commune ou de la commune voisine grâce au site prospectus-partout: www.prospectus-partout.ch/initiative-de-mise-en-oeuvre

Soutenez financièrement l'UDC afin que nous puissions publier encore des annonces. CCP: 30-8828-5 (ou commandez-nous un bulletin de versement: info@udc.ch ou 031 300 58 58).

4

Toutes les informations: www.initiative-de-mise-en-oeuvre.ch